



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 04/2012: Comptes communaux 2011

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Ont été convoqués à la séance de présentation du 23 avril 2012:

Bureau du Conseil :	Mme H. Pinto, Présidente M. M. Markides Mme A. Recchia, M. Ch. Dupertuis, 1 ^{ère} Vice-Président Mme I. Gaillard, Secrétaire
Municipalité:	M. G. Muheim, Syndic M. D. Delaplace Mme Ch. Dupertuis M. Ph. Michelet Mme C. Schiesser
Secrétaire municipale : Boursier communal :	Mlle I. Fogoz M. S. Ruby
Commission de gestion:	M. J.-P. Chapalay, Président Mme M. De Watteville Mme V. Rodondi M. Ch. Marrel M. F. Zürcher
Commission des finances :	M. J.-P. Bolay, Président Mme L. Boujon M. M. Henchoz Mme C. Juillerat <i>M. J.-M. Pasche</i>

Excusé

PREAMBULE

Se conformant au mandat fixé par l'article 45 du règlement du Conseil communal, la Commission des finances a procédé au contrôle des comptes de l'exercice 2011.

A cet effet, les documents suivants lui ont été présentés:

- Comptes de fonctionnement 2011 et balance des comptes 2011
- Commentaires sur les comptes de fonctionnement 2011
- Rapport de gestion 2011 et annexes
- Tableau des emprunts au 31.12.2011
- Etat des crédits accordés par le Conseil communal (état au 31.12.11).



Ces documents ont été commentés à la Commission des finances et à la Commission de gestion par la Municipalité lors de la séance de présentation.

La Commission des finances, forte des explications et réponses obtenues lors de la séance précitée et après avoir pris connaissance du préavis 04/2012, a mené à bien son contrôle lors de plusieurs séances de travail.

Questions orales / écrites

Les Commissions des finances et de gestion se sont retrouvées avec la Municipalité pour les traditionnelles questions orales le 7 mai 2012.

Les questions posées l'ont été principalement dans un but de clarification et de compréhension de certains textes, chiffres ou commentaires. Les réponses reçues aux quelques questions de notre commission ont apporté la clarté souhaitée.

Une question écrite a été formulée au sujet du montant des amortissements.

CONTROLES ET SONDAGES

Comme de coutume, en plus des comptes de fonctionnement et du Bilan, la Commission des finances a choisi plusieurs thèmes d'examen dont les commentaires figurent ci-après.

Notre boursier communal, M. Ruby, a mis spontanément à notre disposition toutes les pièces comptables permettant nos contrôles. Nous tenons à le remercier ici pour l'excellence de son travail, la clarté du classement des documents et pour sa grande serviabilité.

Comptes de fonctionnement 2011

Alors que le budget 2011 prévoyait un excédent de revenus de CHF 167'940.--, les comptes de fonctionnement 2011 laissent apparaître un déficit de CHF 124'348.06. Autant une telle constatation est en soi préoccupante, autant notre Commission estime que les explications données à ce sujet par la Municipalité sont en général convaincantes.

Au niveau des **charges**, il faut constater année après année que, pour les communes – et pour Belmont comme pour les autres –, la part des **charges non maîtrisables** devient de plus en plus importante. Il faut entendre par là, en particulier, celles qui émanent du canton et celles qui découlent de notre participation à d'autres communes ou associations de communes. A elles deux, ces charges représentent pour notre commune le 45.54% des charges épurées 2011, contre 39.57% en 2010. Relevons encore qu'à l'heure actuelle, on ne connaît toujours pas le montant définitif de notre participation à la facture sociale de l'Etat de Vaud; le montant de CHF 2'820'968.-- qui figure en page 6 du préavis municipal n'est donc que provisoire. Dans de telles conditions, force est de souligner qu'il devient de plus en plus aléatoire de vouloir établir des prévisions budgétaires réellement fiables, sans pour autant que la responsabilité de la Municipalité soit engagée de ce fait. Preuve en soit que les **dépenses dites maîtrisables**, telles que l'acquisition de biens, de services et de marchandises (centre par nature 31) ou les intérêts passifs (centre par nature 32) sont même inférieures aux prévisions. Seule exception notable: les autorités et le personnel, où l'on constate une légère augmentation des charges salariales (+2,75%) par rapport au budget. La Municipalité est invitée à œuvrer pour garder la maîtrise de ce type de dépenses.

S'agissant des **revenus**, les comptes 2011 sont marqués par une diminution du produit des impôts, notamment au niveau de l'impôt sur le revenu (diminution de 14,13% par rapport au budget 2011). Même si le produit d'autres impôts est, quant à lui, en



augmentation par rapport au budget (impôt sur la fortune +9.69%, impôts prélevés à la source +171.77%, gains immobiliers +17.63%, successions et donations +242.90%), on aboutit au final à une baisse des revenus épurés de CHF 281'078.65 (-1.51%) par rapport à l'année précédente et de CHF 33'419.88 (-0.20%) par rapport au budget 2011. On ne saurait oublier de mentionner, dans ce contexte, l'impact qu'a eu, en 2011, la bascule de 6 points d'impôts en faveur du canton pour financer la réforme policière.

Quant aux **résultats**, la Commission des finances constate

- que l'exercice 2011 boucle avec un excédent de charges de CHF 124'348.06, comme elle l'a relevé plus haut;
- que la marge d'autofinancement de l'exercice 2011, qui s'élève à CHF 1'078'680.49, s'est sensiblement dégradée par rapport à celle de l'exercice 2010 qui atteignait CHF 3'679'416.59 (cf. annexe); la Municipalité se doit de tenir compte de cette réalité en planifiant ses investissements futurs;
- qu'aucun amortissement extraordinaire n'a pu être effectué au vu des résultats de l'exercice;
- que le coût de nos emprunts a diminué grâce aux taux très bas pratiqués actuellement sur le marché; il s'élève à CHF 417'411.08 pour 2011 contre CHF 458'430.09 pour 2010;
- que l'endettement net a augmenté de CHF 232'618.67 par rapport au 31.12.2010; par habitant, il a en revanche diminué en raison de l'accroissement de la population, passant de CHF 3'612.37 à CHF 3'589.70.

Le tableau qui se dessine sur la base de ces constatations est contrasté; d'une part, il révèle que la Municipalité continue, dans la mesure où elle le peut, de faire preuve d'une bonne maîtrise des dépenses, ce dont il faut lui savoir gré; d'autre part, l'évolution pour ces prochaines années doit être qualifiée d'incertaine, soit en raison du développement imprévisible des charges non-maîtrisables, soit en raison des importants investissements prévus pour ces prochaines années dans le contexte d'une forte baisse de la marge d'autofinancement.

Examen du Bilan (par sondage)

La répartition dans les différents postes est parfaitement correcte et les montants concordent. Les balances sont justes et le montant du capital également.

Examen du compte de caisse

Comme de coutume, l'examen de ce compte fait apparaître un grand nombre d'opérations résultant du règlement de factures au guichet par les citoyens de la Commune et les employés communaux (achats de vin, paiements d'émolument divers, remboursements de débours et de taxes diverses, etc.).

Environ 460 opérations ont été dénombrées, toutes parfaitement documentées.

Nous avons également pu constater que le solde en caisse n'a jamais dépassé la somme de CHF 21'000.--, montant inférieur à la somme assurée de CHF 50'000.-- couvrant le risque de vol ou de destruction.

Comme l'année dernière, nous invitons la Municipalité et le boursier à rationaliser autant que faire se peut les remboursements de petits frais, dans l'intérêt bien compris d'alléger le travail de la bourse.



Examen du compte de chèques postal (CCP)

Le contrôle du CCP, qui enregistre la quasi-totalité des opérations comptables générées par le ménage communal, démontre une parfaite maîtrise de la situation par le boursier, son équipe et le Municipal des finances M. Gilbert Moser pour le 1er semestre 2011 puis le Syndic Gustave Muheim pour le second semestre.

Le solde créditeur maximum s'est monté à CHF 2,782 millions (contre 2,6 millions en 2010 et 2 millions en 2009). Le solde minimum a frôlé les CHF 6'000.--. C'est dire l'ampleur des variations de la trésorerie communale, variations qui nécessitent une surveillance constante et attentive avec, en cas de besoin, le recours à des avances à terme fixe temporaires. Les entrées les plus importantes en valeur absolue ont été générées par les acomptes mensuels de l'Administration Cantonale des Impôts (ACI) et les versements de la Romande Energie liés à la fourniture d'électricité aux habitants de la Commune. Du côté des sorties, outre les très nombreuses factures découlant de toutes les charges assumées par notre Commune et celles des investissements consécutifs aux divers préavis votés par le Conseil, notre boursier procède bien évidemment au paiement des salaires de toute l'administration. La charge mensuelle avoisine les CHF 220'000.--.

Nous avons à plusieurs reprises souhaité que la solde des sapeurs-pompiers ne fasse plus l'objet de paiement en espèces dans le but de limiter le risque lié à des transferts d'argent en liquide entre la Poste et la Caisse communale. Nous avons constaté avec satisfaction que notre vœu avait été exaucé. La solde est désormais payée par virement postal sans que cela ait conduit à un soulèvement de notre Corps de défense incendie !

Mises à part quelques extournes et corrections inévitables vu le nombre très important d'écritures, la tenue du compte de chèque postal n'appelle pas de commentaire particulier. Toutes les opérations sont scrupuleusement justifiées et documentées. En outre, le volant de trésorerie nous a semblé parfaitement adapté tout au long de l'année même si, à certains moments, il a pu apparaître excessif.

Etat des emprunts au 31.12.2011

Au bilan, les dettes à court, moyen et long terme totalisent une somme de CHF 18'000'000.--, en augmentation modeste de CHF 500'000.-- d'une année sur l'autre (contre une augmentation de CHF 3'890'000.-- en 2010). Elles demeurent au nombre de 12 comme l'année dernière.

Comme le mentionne le préavis 04/2012, un emprunt de 1,5 millions pour trois mois contracté auprès de la BCV au taux exceptionnel de 0,5% est venu donner un peu d'air à la trésorerie insuffisante en juillet. Il a dû être renouvelé pour trois mois supplémentaires en octobre.

Sinon, aucun changement n'est intervenu au chapitre des emprunts durant l'exercice 2011. Relevons que le taux moyen de notre dette à long terme s'est établi à 2.52%, un plancher historique qui engendre une économie de CHF 41'000.--. En 2010, la charge d'intérêts avait déjà reculé de CHF 28'710.--. Faut-il s'en réjouir? Oui, si nous considérons égoïstement les comptes communaux et les emprunts importants qu'il va falloir conclure dans les deux ans à venir. Non, si notre jugement prend de la hauteur: ces taux très bas résultent d'une conjoncture économique européenne atone voire récessionniste ainsi que de la force excessive du franc suisse, très dommageable pour notre économie nationale si elle devait persister.

Notons encore que, comme l'année dernière, si le paiement des impôts par nos contribuables n'est pas si ponctuel et engendre des besoins supplémentaires de trésorerie, ces mêmes contribuables doivent s'acquitter d'un intérêt de retard de 3.5%. Ce dernier est ristourné à notre Commune sur la base des impôts communaux dus. Pour 2011, c'est la somme rondelette de CHF 95'575.-- (page 5, compte 4221) qui nous a été



créditée et représente plus du 1/5 des intérêts débiteurs totaux déboursés par la Commune.

Si la dette moyenne par habitant recule de CHF 3'612.-- à CHF 3'589.-- en raison d'une hausse de la population, elle cache pourtant une augmentation de la dette nette de CHF 232'618.--. Cette tendance s'accroîtra vraisemblablement au vu des investissements décidés en 2012 (Maison Pasche, Auberge communale, Collège 3ème étape).

Vacations du Conseil et commissions

Selon une habitude maintenant bien établie, nous avons opéré un nouveau contrôle des documents reçus et élaborés par la Secrétaire du bureau du Conseil et ceci amène les commentaires suivants :

- Les améliorations proposées dans notre dernier rapport ont été effectivement prises en compte et tous les documents entraînant un paiement par la bourse sont maintenant visés par la Présidente du Conseil.
- Le document « Liste de présence aux séances » est maintenant utilisé de façon régulière par la grande majorité des commissions nommées par le Conseil. Certaines commissions permanentes ont opté pour un document créé et adapté à leurs besoins, l'essentiel étant que les informations soient claires et compréhensibles.
- Les pièces donnant droit à des vacations sont maintenant classées par préavis, ce qui facilite grandement la lisibilité des différents documents.
- Les tableaux récapitulatifs (tableaux Excel) des différentes vacations, ventilées par conseiller, sont clairs et ont en marge des notices explicatives. Quelques propositions de modifications mineures ayant trait à une meilleure lisibilité ont été faites à notre Secrétaire du Conseil.

Nous remercions les conseillers d'avoir tenu compte des remarques et propositions faites dans notre dernier rapport sur les comptes 2010 et d'avoir ainsi facilité le travail de notre Secrétaire du Conseil; nous remercions celle-ci pour ses très bonnes prestations et sa quête permanente d'améliorations.

Vacations de la Municipalité

Les documents ayant trait aux vacations de notre Municipalité ont été contrôlés par sondage. Les propositions émises l'an passé à notre boursier concernant la traçabilité de certains documents ont été mises en œuvre avec succès.

Les pièces donnant lieu à des paiements par la bourse sont toutes visées par le Syndic.

Toutes les pièces sont classées de manière ordonnée, ce qui facilite les contrôles.

Nous remercions la Municipalité du soin qu'elle met à remplir les documents nécessaires à une bonne ventilation des coûts, sachant que cela n'est pas forcément la partie la plus attractive du mandat!

Contrôles par pointage de différentes pièces comptables

Comme chaque année, la Commission des finances a effectué différents pointages des factures reçues par notre administration communale.

Nos contrôles n'ont rien révélé de particulier. Nous tenons à relever que, les factures ayant été payées dans les délais, les escomptes ont pu être déduits systématiquement là où ils ont été proposés.



Vérification du préavis 01/2010 – Raccordement du réservoir de « La Métraude » au réseau d'Eau service Lausanne, création d'un chemin d'accès au réservoir et de 2 places de parking, création d'une chambre de comptage et radiation d'une servitude

Ont été accordés dans le cadre du préavis: CHF 604'000.-- destinés à financer ces travaux.

Lors du contrôle des comptes 2010, nous avons constaté que le compte « 9170.68 », qui fonctionne comme compte collectif « travaux », avait été débité d'un montant de CHF 219'286.30 jusqu'au 31.12.2010. Un deuxième pointage avait donc été prévu lors du contrôle des comptes 2011.

Les dépenses 2011 se sont élevées à CHF 225'468.10 et le total au 31.12.2011 se monte en conséquence à CHF 444'754.40.

Nous pouvons relever que les dernières factures encore à comptabiliser cette année ne vont certainement pas susciter un dépassement du crédit accordé.

Nous ne reviendrons donc pas sur ce préavis lors du prochain contrôle des comptes.

Vérification du préavis 02/2011 – Demande de crédit pour le réaménagement de la Route de la Louche – 3^{ème} étape – Tronçon intermédiaire

Dans le cadre de ce préavis, CHF 2'320'000.-- ont été accordés pour le financement des travaux routiers, le changement de conduites d'eau potable, la modernisation du réseau électrique et de l'éclairage public ainsi que la création d'un collecteur d'eaux de surface.

A ce jour, sur la base du suivi financier fourni par le boursier à notre demande (arrêté au 31.12.2011), le commentaire suivant peut être formulé: les honoraires des différents bureaux d'ingénieurs consultés ont dépassé les montants portés au budget du préavis. Il reste néanmoins encore un petit quart du budget (CHF 645'643.67) de disponible, ce qui devrait permettre un bouclage des travaux à effectuer en 2012 sans dépassement.

On peut également relever qu'il n'y a pas été nécessaire de recourir à la réserve spéciale pour travaux de soutènement.

Le montant total des dépenses reste à vérifier lors de la présentation des comptes 2012, une partie des travaux étant en cours de finalisation à l'heure où nous rédigeons ce rapport.

Vérification du préavis 03/2011 – Demande de crédit pour la reconstruction du Refuge de « Malatête »

Ont été accordés dans le cadre du préavis: CHF 195'000.-- destinés à financer les travaux.

Pour rappel: la Commission des finances avait demandé dans son rapport à la Municipalité d'utiliser le montant provisionné de CHF 53'760.-- et de couvrir les coûts supplémentaires par le biais de sponsoring et subsides.

Les détails du financement ont été contrôlés ; vu qu'ils figurent à la page 9 du préavis 04/2012 « Comptes communaux », nous nous abstenons de les mentionner à nouveau ici.

Nous aimerions relever que, grâce aux efforts fournis par toute la collectivité villageoise et au-delà, la reconstruction a pu être entièrement financée par le montant provisionné ainsi que par les différents dons reçus en espèces et en nature.



Vérification du préavis 07/2011 – Temple St.-Martin : demande de crédit pour le changement des radiateurs et d'un crédit extrabudgétaire pour l'installation d'une ouverture programmée

Le montant total de CHF 38'800.-- a été accordé dans le cadre du préavis destiné à financer les travaux.

Aucune dépense n'a été effectuée en 2011 car la Municipalité est dans l'attente d'une décision du canton au sujet du changement des radiateurs. Par conséquent, la vérification de ce préavis est prévue lors du prochain contrôle des comptes.

On peut néanmoins se demander en quoi l'installation d'une ouverture programmée dépend de la décision cantonale en matière de radiateurs. La décision ayant été formellement prise par notre Conseil, nous suggérons à la Municipalité d'aller de l'avant sur ce point.

Vérification du compte de fonctionnement 150.3659.00 - Dons, aides & subventions casuels

Les charges prévues au budget pour ce compte s'élevaient à CHF 8'000.-- et le montant finalement dépensé est de CHF 14'408.--.

Nous avons procédé à un contrôle des attributions des dons et constaté que

- 28 attributions ont été effectuées au total
- plus de la moitié l'ont été en faveur du sport (sport motocycliste inclus), quelques-uns pour la musique et le théâtre et les autres pour divers camps et autres activités
- les demandes sont examinées avec soin et les dons sont attribués en priorité aux jeunes du village ou pour des activités villageoises ou régionales
- les montants des dons sont modestes (le montant maximum, alloué à trois reprises, a été de CHF 1'000.--); ainsi, un nombre élevé de personnes a pu bénéficier d'une subvention.

RAPPORT DE LA FIDUCIAIRE

Le rapport nous est parvenu début mai 2012, ce qui nous a permis d'en prendre connaissance dans le cadre du contrôle des comptes.

Ce rapport atteste que:

- les contrôles ont été conduits en conformité avec les directives du 1er janvier 2004, complétées le 10 septembre 2008, pour l'organe de révision édictées par le Département des institutions et des relations extérieures,
- les comptes sont tenus avec soin et exactitude, tous les documents comptables sont classés numériquement, ce qui facilite les recherches,
- l'organisation du travail de notre boursier, l'enregistrement et l'établissement des divers documents, pièces justificatives, n'appelle pas d'observations particulières,
- toute la documentation nécessaire aux contrôles de la fiduciaire a été spontanément produite par notre boursier,
- le bilan de notre commune arrêté au 31 décembre 2011 ainsi que les comptes de fonctionnement résultent bien de la comptabilité; ils sont établis conformément aux prescriptions légales en la matière.



Remarques:

Du rapport de la fiduciaire Fidinter, nous relevons les points suivants:

- le fonds de réserve pour débiteurs douteux (compte 9282.14 =CHF 536'525.50) couvre largement le besoin de provisions pour risques sur les créances ouvertes au 31.12.2011. La Commune de Belmont provisionne dans ses comptes le 50% du montant provenant du « calcul de l'évaluation des risques des débiteurs personnes physiques et morales » établi par l'Administration cantonale des impôts (ACI),
- ReCom : le solde du compte courant débiteur ReCom (compte 9115.02) s'élève au 31.12.2011 à CHF 563'414.99. Ce montant a été confirmé par le service comptable de REcom. Les comptes 2011 enregistrent une exploitation sur une période de 12 mois, soit du 01.12.2010 au 30.11.2011.

Le relevé des compteurs pour l'établissement du décompte final aux clients se fera à l'avenir en date du 30 novembre. Ainsi, les exercices comptables futurs enregistreront les recettes pour la période s'étendant du 1^{er} décembre au 30 novembre, soit une exploitation sur 12 mois,

- le compte capital (compte 9290.01) a enregistré le prélèvement de l'excédent de charges de l'exercice 2011 de CHF 124'348.06 et s'élève au 31 décembre 2011 à CHF 882'741.17,
- La valeur hors bilan* du réseau électrique est de CHF 4'707'401.30 et celle de l'éclairage public est de CHF 886'916.20.

* Cette valeur hors bilan interprète la loi sur l'approvisionnement électrique (LApEI) article 13 et est diminuée de 20 %.

La fiduciaire ne fait aucune remarque quant à des modifications ou améliorations à apporter pour les comptes 2012. Exercice à nouveau réussi !

La fiduciaire Fidinter – par les signatures de MM. Peissard et Despont - donne un préavis favorable à l'approbation des comptes de l'exercice 2011 tels qu'ils sont présentés au Conseil communal de Belmont, sous réserve des conclusions du rapport établi par la Commission des finances.

REFLEXIONS

Notre commune se trouve aujourd'hui à un tournant qu'il importe de bien négocier; il s'agit, en d'autres termes, de gérer des paramètres parfois contradictoires ou qui échappent dans une large mesure à notre influence. La réalité d'aujourd'hui et de demain, ce sont les importants investissements déjà décidés qui grèveront lourdement nos finances dès cette année et dans les années à venir; c'est aussi l'évolution incertaine des dépenses non maîtrisables, dont rien ne nous dit qu'elles diminueront ces prochains temps. Face à ces constatations, on peut certes puiser un certain optimisme dans la compétence et l'engagement dont la Municipalité sait faire preuve; on peut aussi se prévaloir du niveau actuellement très bas des taux d'intérêts qui se répercute favorablement sur notre endettement et espérer que l'effectif de la population belmontaise continuera de s'étoffer et de générer ainsi de nouvelles recettes fiscales. Mais on ne saurait dire avec certitude ce que nous réserve l'avenir.

Cela étant, notre Commission partage avec la Municipalité la conviction « qu'il est essentiel de rester attentifs et de continuer d'appliquer une gestion rigoureuse des dépenses » (p. 14 du préavis). Elle s'attend à ce que cette noble intention se traduise constamment dans les faits, et cela d'une manière au moins aussi perceptible qu'aujourd'hui. Il y aura lieu plus particulièrement d'établir des priorités strictes en matière d'investissements et de savoir renoncer sans états d'âme, dans ce domaine, à des dépenses relevant principalement du confort, du prestige ou d'un sentimentalisme



villageois certes émouvant mais potentiellement onéreux. Il serait en effet très regrettable que le contribuable belmontais doive subir une augmentation d'impôt due à une politique d'investissement trop dispendieuse.

CONCLUSIONS

La Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du

Préavis no 04/2012 « Comptes 2011 »

et, constatant qu'aucune commission technique n'a été instituée pour l'objet en question, elle vous recommande :

- de l'adopter tel que présenté, ainsi que les conclusions en page 15,
- d'accepter les comptes communaux de l'exercice 2011 tels que présentés,
- de donner décharge à la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne pour sa gestion financière de l'exercice sous revue,
- de relever la Commission des finances du mandat concernant les comptes de l'exercice 2011.

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 30 mai 2012.

Signé

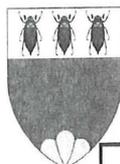
Jean-Pierre BOLAY
Président

Lucienne BOUJON

Michel HENCHOZ

Christine JUILLERAT

Jean-Marc PASCHE



Commune de Belmont-sur-Lausanne

Marge d'autofinancement 2010

Détermination de la marge d'autofinancement	
	Fr.
Excédent de revenus	7'393.33
+ charges sans influence sur les liquidités	
33 amortissements	5'183'655.56
<i>Obligatoires patrimoine financier : fr. 72'651.36, patrimoine administratif : fr. 1'075'215.95,</i>	
<i>Amortissements supplémentaires : Cimetièrre fr. 115'790.4, Ecopoint Léchire fr. 70'538.40, Centre scolaire 2^{ème} étape fr. 316'668.00, préau couvert collège fr. 1'135'879.25, Sigip fr. 346'436.10</i>	
<i>Amortissements suppl. par prélèvement d'un fonds de réserve : Espace Cancoires : fr. 1'1362'891.10, réservoir eau fr. 300'000.00 et Assainissement fr. 387'585.00</i>	
38 attributions aux fonds et aux financements spéciaux	979'811.43
<i>Débiteurs douteux fr. 135'156.50, péréquation fr. 300'000.00 Construction réseau égouts et STEP fr. 392'397.70, abri Pci fr. 7'800.00, régulation SI fr. 120'457.23, compensation place parc fr. 24'000.00</i>	
39 imputations internes	801'946.75
./. revenus sans influence sur les liquidités	
48 prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	2'491'443.73
<i>Fds entretien égouts et STEP fr. 387'585.00, fds régulation épuration Fr. 51'539.88, fds réserve service des eaux fr. 342'026.50, fds réserve refuge Bas-Monts fr. 6'442.30, fds réserve Espace Cancoires fr. 1'362'891.10, fds réserve sylviculture triage Savigny fr. 5'651.75, fds régulation péréquation fr. 332'307.20</i>	
49 imputations internes	801'946.75
Autofinancement	3'679'416.59

Marge d'autofinancement 2011

Détermination de la marge d'autofinancement	
	Fr.
Excédent de charges	-124'348.06
+ charges sans influence sur les liquidités	
33 amortissements	1'052'757.80
<i>Obligatoires du patrimoine financier : fr. 158'448.60, patrimoine administratif : fr. 745'320.50, temple 148'988.70</i>	
38 attributions aux fonds et aux financements spéciaux	997'501.75
<i>Fds réserve débiteurs douteux fr. 125'925.86, fds régulation SI fr. 353'671.61, fds Refuge Bas-Monts fr. 1'756.10, fds refuge Malatête fr. 162'620, fds financement spéciaux égouts fr. 315'917.65, fds fin. Spéciaux épuration 13'560.53, fds réserve constr. Abris fr. 24'050.00</i>	
39 imputations internes	607'945.00
./. revenus sans influence sur les liquidités	
48 prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	847'231.07
<i>Fds rénovation du temple fr. 148'988.70, fds réserve péréquation fr. 520'777.00, Fds réserve Pci fr. 85'446.55, avance service des eaux fr. 92'018.82</i>	
49 imputations internes	607'945.00
Autofinancement	1'078'680.49